

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 20.06.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 21.12.01 Bulletin 01/51.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : SMOBY Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : BREUIL JEAN CHRISTOPHE.

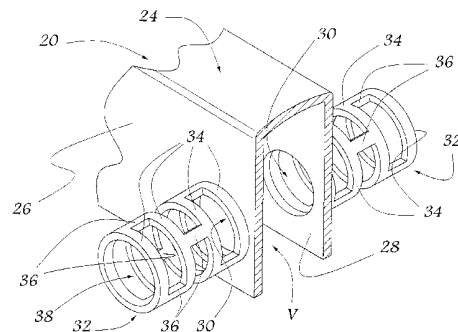
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LAVOIX LYON.

54 ELEMENT D'HABILLAGE POUR JOUET, ET JEU DE TABLE DU TYPE BABY-FOOT POURVU D'AU MOINS UN  
TEL ELEMENT.

57 Cet élément d'habillage (20) comprend un corps des-  
tiné à être fixé sur un châssis dudit jouet, et au moins un élé-  
ment amortissant (32) s'étendant à partir dudit corps, en  
étant réalisé en une seule pièce avec ce corps.

Ceci permet de réduire le nombre d'organes méca-  
niques du jouet, et en simplifie le montage.



La présente invention concerne un élément d'habillage pour jouet, ainsi qu'un jeu de table du type baby-foot comprenant au moins un tel élément.

De manière habituelle, un tel jeu de table comprend un plateau horizontal, le plus souvent supporté par des pieds, qui forme le terrain de jeu. Ce plateau rectangulaire est bordé par des parois d'enceintes parallèles deux à deux, respectivement latérale et transversale, permettant de maintenir la balle sur le terrain de jeu. Les parois latérales, qui s'étendent de façon longitudinale, reçoivent en rotation des barres disposées au-dessus du plateau, sur lesquelles sont fixées des figurines représentant des joueurs.

L'invention vise plus particulièrement un tel jeu de table, dont les parois latérales sont munies d'au moins un élément d'habillage.

On connaît, par FR-A-2 090 497, un élément d'habillage, qui est constitué par un profilé de section transversale en forme de U. Une fois mis en place, cet élément recouvre la partie supérieure de la paroi latérale qui en est équipée. Il permet également la retenue de coussinets supportant les barres, qui sont logés dans des encoches ménagées dans chaque paroi latérale.

Un tel élément d'habillage présente cependant un inconvénient, en ce sens qu'il ne permet pas un montage simple des différents éléments constitutifs du jeu de table.

En effet, ce montage implique la mise en oeuvre d'un grand nombre d'opérations. Ainsi, il convient tout d'abord de disposer un coussinet sur chaque barre, puis de loger l'ensemble ainsi réalisé dans une encoche correspondante de la paroi latérale, avant de rapporter l'élément d'habillage.

Afin de pallier cet inconvénient, l'invention se propose de réaliser un élément d'habillage qui présente une structure simple et qui assure un montage du jeu de table sensiblement plus simple que dans l'art antérieur, en particulier en ce qui concerne le nombre d'étapes à mettre en oeuvre.

A cet effet, elle a pour objet un élément d'habillage pour jouet, notamment pour un jeu de table du type baby-foot, comprenant un corps destiné à être fixé sur un châssis dudit

jouet, et au moins un organe d'amortissement s'étendant à partir dudit corps, en étant réalisé en une seule pièce avec ce corps.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- 5                   - le corps définit un volume intérieur et le ou chaque organe d'amortissement possède une ouverture centrale débouchant dans ledit volume intérieur ;
- il est prévu au moins une paire d'organes d'amortissement, les ouvertures centrales des éléments d'amortissement d'une même paire étant disposées dans le prolongement l'une de l'autre ;
- 10                   - le corps présente une section transversale en forme de U, chaque organe d'amortissement s'étendant au voisinage de l'extrémité libre d'une aile correspondante du corps ;
- 15                   - chaque organe d'amortissement comprend plusieurs anneaux disposés axialement les uns derrière les autres, deux anneaux adjacents étant reliés par au moins une languette axiale ;
- 20                   - l'élément est réalisé en une matière plastique.

L'invention a également pour objet un jeu de table du type baby-foot, comprenant un plateau, des parois d'enceinte latérales et transversales bordant le plateau et, montées à pivotement libre entre les deux parois latérales, des barres supportant des figurines, chaque paroi latérale étant pourvue d'au moins un élément d'habillage, caractérisé en ce que le ou chaque élément d'habillage est tel que défini ci-dessus.

25

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- 30                   - chaque barre s'étend dans l'ouverture centrale d'au moins un organe d'amortissement de l'élément d'habillage ;
- il est prévu des moyens de fixation amovible, notamment par vissage, de chaque élément d'habillage sur le plateau ;
- 35                   - le ou chaque élément d'habillage comprend au moins une surface de fermeture du plateau ;
- chaque paroi latérale comprend deux éléments d'habillage, disposés l'un derrière l'autre ;

- les premier et second éléments d'habillage possèdent des extrémités en regard emboîtées l'une dans l'autre.

5 L'invention va être décrite ci-dessous, en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective illustrant un jeu de table, du type baby-foot, conforme à l'invention ;

10 - la figure 2 est une vue de côté avec arrachements partiels de deux éléments d'habillage conformes à l'invention, équipant le jeu de table de la figure 1 ; et

15 - la figure 3 est une vue partielle en perspective d'un des éléments d'habillage représentés à la figure 2, illustrant plus particulièrement les organes d'amortissement dont est équipé cet élément d'habillage.

20 Le jeu de table de type baby-foot, représenté à la figure 1 et désigné dans son ensemble par la référence 2, comporte un plateau horizontal 4 globalement rectangulaire, formant châssis et supporté par quatre pieds 6. Des cages 8 sont rapportées à chaque extrémité transversale du plateau 4.

25 Le jeu de table 2 comprend en outre des parois d'enceintes, à savoir des parois latérales 10 sensiblement rectilignes qui sont reliées l'une à l'autre par des parois transversales 12 d'extrémité. Des barres 14, supportant des figurines 16, sont montées de façon coulissante dans les parois latérales 10. Chaque barre 14 possède, à une première extrémité, une poignée 18 d'actionnement par un utilisateur. A son extrémité opposée, chaque barre est montée de manière télescopique autour d'une tige non représentée, de façon connue.

30 Chaque paroi latérale 10 comprend des premier 20 et second 20' éléments d'habillage, disposés l'un derrière l'autre, qui sont réalisés en matière plastique, par exemple en polypropylène.

35 Comme le montrent les figures 2 et 3, chaque élément d'habillage 20, 20', qui présente une forme allongée, comprend un corps 22, 22', de section transversale en forme de U. Ce corps définit ainsi une âme 24, 24', à partir de laquelle s'étendent deux ailes, à savoir une aile intérieure 26, 26'

et une aile extérieure 28, 28', en faisant référence aux éléments d'habillage une fois montés sur le plateau. En service, chaque aile intérieure 26, 26' constitue une surface de fermeture du plateau 4 et forme une partie de la paroi d'enceinte latérale 10 du jeu de table.

Le premier élément d'habillage 20 est muni d'une première paire d'orifices 30, ménagés dans les ailes opposées et s'étendant dans le prolongement l'un de l'autre. Par ailleurs, le second élément d'habillage 20' est creusé de trois paires d'orifices 30', les deux orifices d'une même paire étant disposés dans le prolongement l'un de l'autre.

Des organes d'amortissement 32, 32' s'étendent axialement à partir du pourtour de chaque orifice 30, 30'. Chaque organe 32, 32' s'étend à l'opposé d'une aile intérieure ou extérieure correspondante, deux organes d'amortissement d'une même paire étant disposés dans le prolongement l'un de l'autre.

Chaque organe d'amortissement 32, 32' comprend plusieurs anneaux 34 disposés de manière co-axiale, les uns derrière les autres (figure 3). Deux anneaux successifs sont reliés par une paire de languettes axiales 36. Au sein d'une même paire, les languettes sont disposées de manière diamétralement opposée, alors que les languettes de deux paires successives sont décalées les unes par rapport aux autres d'un angle d'environ 90°.

Chaque organe d'amortissement 32, 32', qui est réalisé d'un seul tenant avec le corps correspondant 22, 22', présente une conformation creuse et définit ainsi une ouverture centrale 38, 38', qui débouche dans le volume intérieur V, V' d'un corps correspondant.

L'aile intérieure 26, 26' de chaque corps 22, 22' est pourvue d'évidements 40, 40', destinés à la réception des tiges permettant le coulissement télescopique des barres 14.

Des voiles annulaires 42, 42', qui s'étendent à partir de l'âme 24, 24', sont terminés par des sièges 44, 44' permettant la réception de moyens de fixation, telles des vis, afin de solidariser chaque élément d'habillage 20, 20' sur le plateau 4. A cet effet, ce dernier est prolongé par des rebords latéraux non représentés, faisant saillie vers le

haut, dans la partie supérieure desquels pénètrent les moyens de fixation précités. Chaque élément d'habillage 20 peut être assemblé au plateau 4 par l'intermédiaire d'autres moyens de fixation, par exemple par encliquetage élastique ou par collage.

Comme le montre notamment la figure 2, le premier élément d'habillage 20 est pourvu d'un prolongement axial 45, dans lequel est pratiqué un renforcement 46 permettant la remise en jeu de la balle. Ce prolongement 45 possède une extrémité 48, de plus faible dimension transversale, qui est emboîtée dans l'extrémité en regard 48' de l'élément d'habillage 20', une fois les éléments 20, 20' montés sur le jeu de table. Par ailleurs, les éléments d'habillage 20, 20' possèdent, à l'opposé de leurs extrémités 48, 48', des saillies 50, 50' permettant leur fixation dans les parois transversales 12 du jeu de table 2.

Au cours de l'utilisation du jeu de table 2, les barres 14 pénètrent dans les ouvertures centrales 38, 38' des organes d'amortissement 32, 32' et s'étendent dans les volumes intérieurs V, V' des corps 22, 22'. Ces barres 14, qui sont libres de coulisser par rapport aux éléments d'habillage, voient leurs mouvements axiaux limités par l'intermédiaire des organes d'amortissement 32, 32'.

Ainsi, dans une première configuration, les poignées 18 viennent en butée contre les organes d'amortissement s'étendant à partir des ailes extérieures 28, 28' alors que, dans une seconde configuration, les figurines 16 viennent en butée contre les organes d'amortissement s'étendant à partir des ailes intérieures 26, 26'. En variante, il est possible de prévoir que les organes d'amortissement s'étendent à partir d'une seule aile de l'élément d'habillage.

L'invention permet de réaliser les objectifs précédemment mentionnés.

En effet, l'utilisation des éléments d'habillage conformes à l'invention permet de réduire de façon notable, par rapport à l'art antérieur, le nombre d'éléments constitutifs du jeu de table.

En particulier, faire appel à de tels éléments d'habil-

lage permet de s'affranchir de l'emploi de nombreux organes mécaniques séparés, tels que des paliers, des ressorts, ou bien encore des baguettes rapportées.

5 On conçoit donc aisément que le montage du jeu de table conforme à l'invention est sensiblement plus simple et plus rapide que dans l'art antérieur, le faible nombre d'organes mécaniques mis en oeuvre étant également avantageux en termes de stockage.

REVENDEICATIONS

- 5 1. Elément d'habillage (20, 20') pour jouet, notamment pour un jeu de table du type baby-foot (2), comprenant un corps (20, 20') destiné à être fixé sur un châssis (4) dudit jouet (2), et au moins un organe d'amortissement (32, 32') s'étendant à partir dudit corps, en étant réalisé en une seule pièce avec ce corps (22, 22').
- 10 2. Elément d'habillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (22, 22') définit un volume intérieur (V, V') et en ce que le ou chaque organe d'amortissement possède une ouverture centrale (38, 38') débouchant dans ledit volume intérieur (V, V').
- 15 3. Elément d'habillage selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il est prévu au moins une paire d'organes d'amortissement (32, 32'), les ouvertures centrales (38, 38') des éléments d'amortissement d'une même paire étant disposées dans le prolongement l'une de l'autre.
- 20 4. Elément d'habillage selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que le corps (22, 22') présente une section transversale en forme de U, chaque organe d'amortissement s'étendant au voisinage de l'extrémité libre d'une aile correspondante (26, 26', 28, 28') du corps.
- 25 5. Elément d'habillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque organe d'amortissement (32, 32') comprend plusieurs anneaux (34) disposés axialement les uns derrière les autres, deux anneaux adjacents étant reliés par au moins une languette axiale (36).
- 30 6. Elément d'habillage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une matière plastique.
- 35 7. Jeu de table (2) du type baby-foot, comprenant un plateau (4), des parois d'enceinte latérales (10) et transversales (12) bordant le plateau et, montées à pivotement libre entre les deux parois latérales (10), des barres (14) supportant des figurines (16), chaque paroi latérale (10)

étant pourvue d'au moins un élément d'habillage (20, 20'), caractérisé en ce que le ou chaque élément d'habillage (20, 20') est conforme à l'une quelconque des revendications précédentes.

5           8. Jeu de table selon la revendication 7 combinée à l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que chaque barre (14) s'étend dans l'ouverture centrale (38, 38') d'au moins un organe d'amortissement (32, 32') de l'élément d'habillage (20, 20').

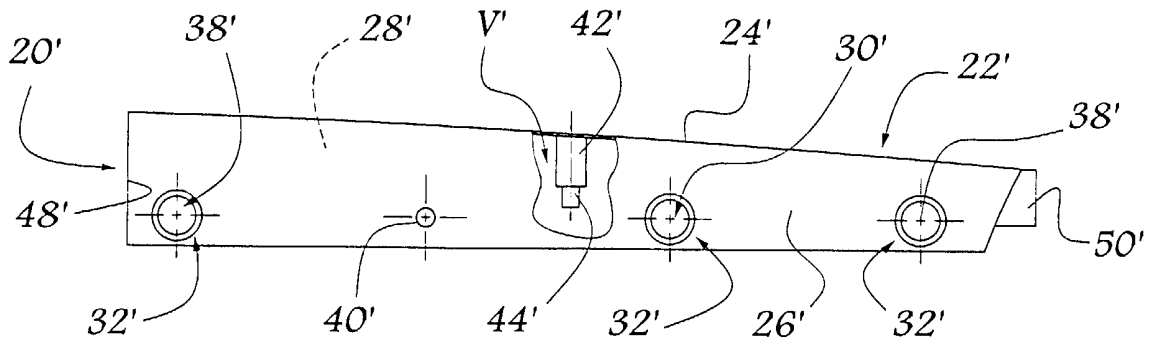
10           9. Jeu de table selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce qu'il est prévu des moyens de fixation amovible (44, 44'), notamment par vissage, de chaque élément d'habillage (20, 20') sur le plateau (4).

15           10. Jeu de table selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que le ou chaque élément d'habillage (20, 20') comprend au moins une surface de fermeture (26, 26') dudit plateau (4).

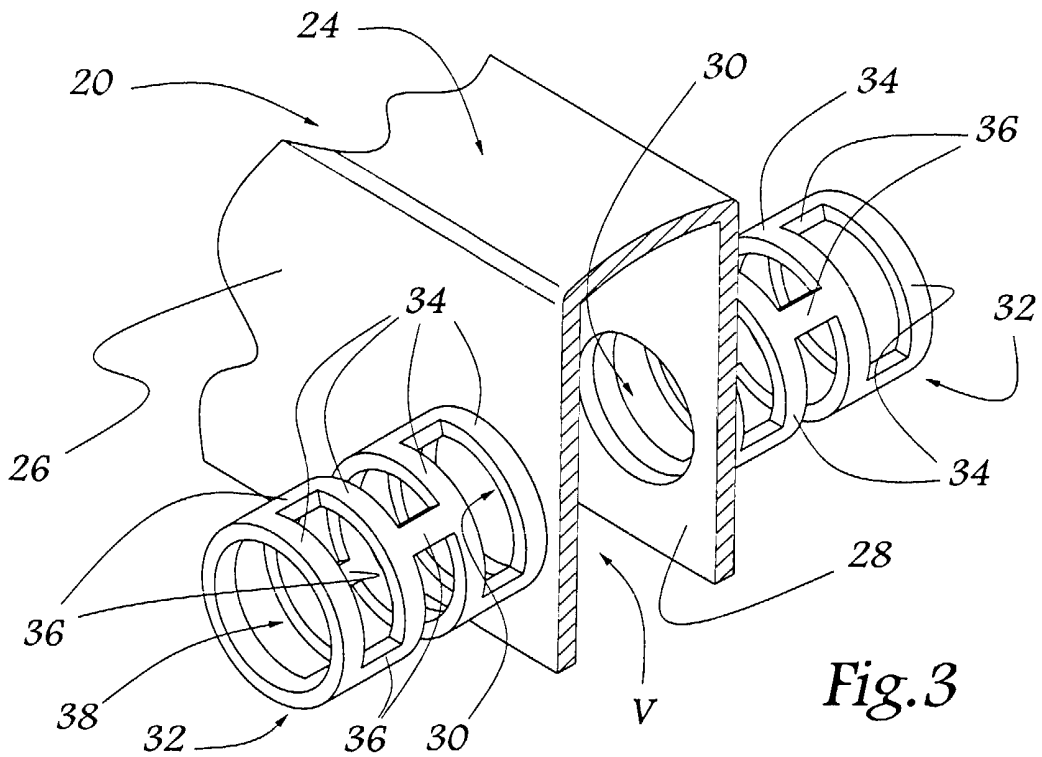
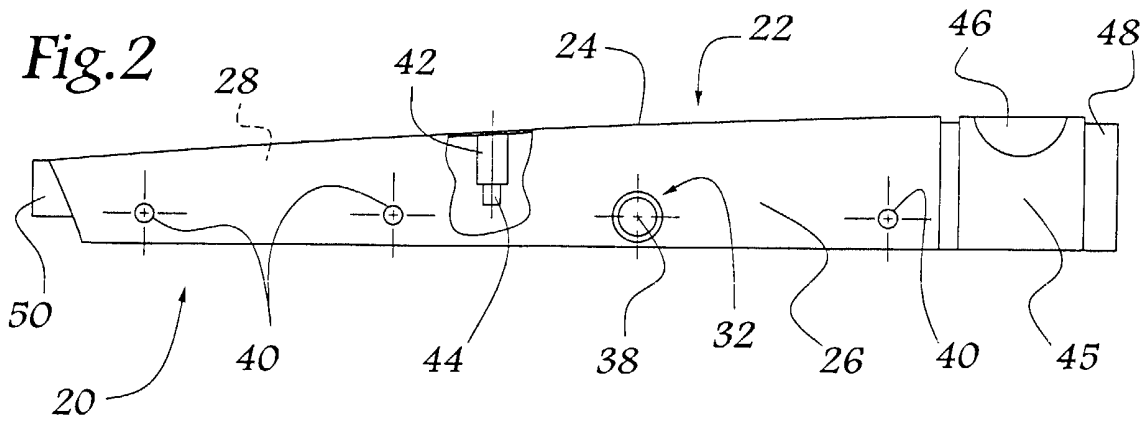
20           11. Jeu de table selon l'une des revendications 7 à 10, caractérisé en ce que chaque paroi latérale (10) comprend deux éléments d'habillage (20, 20'), disposés l'un derrière l'autre.

25           12. Jeu de table selon la revendication 11, caractérisé en ce que les premier (20) et second (20') éléments d'habillage possèdent des extrémités en regard (48, 48') emboîtées l'une dans l'autre.





**Fig. 2**



**Fig. 3**



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

2810254

N° d'enregistrement  
national

FA 588104  
FR 0007873

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 664 143 A (GRAZIOLI) 26 juillet 1995 (1995-07-26) * figures 2,4 *	1	A63F7/36 A63F7/06
A	US 5 071 137 A (MCLOUD) 10 décembre 1991 (1991-12-10) * figures 3-5 *	1	
A	FR 2 380 798 A (REST) 15 septembre 1978 (1978-09-15) * figures *	1	
A	CH 494 579 A (HALDIMANN) 15 août 1970 (1970-08-15) * figure 2 *	1	
A	FR 2 728 479 A (VILLA GIOCATTOLI) 28 juin 1996 (1996-06-28) * figures 2-6 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A63F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 mars 2001		Raybould, B	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)